

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 24 (1886)  
**Heft:** 37

**Artikel:** A propos de l'inauguration : du Palais fédéral de Justice  
**Autor:** L.M.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-189416>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER . . . un an . . .	10 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la Rédaction du *Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

**CAUSERIES DU CONTEUR**

2<sup>me</sup> et 3<sup>me</sup> séries.  
Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

**A propos de l'inauguration***du Palais fédéral de Justice.*

Le 26 juin 1874, l'Assemblée fédérale concédait le siège du Tribunal fédéral à la ville de Lausanne, qui était en concurrence avec Aarau, Bâle, Berne, Lucerne, Neuchâtel et Soleure.

Il y a de cela 12 ans passés. Nous ne pouvons donc point nous faire le reproche d'avoir hâté les choses dès lors, d'être allé trop vite en besogne, de ne pas avoir suffisamment réfléchi sur le choix de l'emplacement, le plan, le coût de l'édifice, et, chose plus grave encore... sur l'horrible sacrifice de la pelouse de Montbenon, que, dans un jour d'attendrissement et sous les émotions de la fête fédérale de gymnastique, déplorèrent plus de six mille pétitionnaires, parmi lesquels plusieurs centaines d'étrangers à Lausanne et 1015 femmes.

De là, toutes les fluctuations des autorités et du public, promenant le palais projeté de Chissiez à Montbenon, de la vigne des pauvres à la pelouse, de Montbenon à Chauderon, de Chauderon à Beau-lieu, de Beau-lieu à la propriété David, et que saisisse encore !

Enfin, le 29 mars 1880, le Conseil communal perpétra le crime. La pelouse fut votée par 46 voix contre 34.

Que de pleurs, que de récriminations, que de gémissements !...

Tout le charme de notre grande promenade allait disparaître : plus de cirques, plus de baraques de saltimbanques, plus de ménageries avec leurs fumiers et les cris rauques des lions et des panthères ; plus d'abbayes, de danses, d'orgues de Barbarie ; plus de ces braves amis du bon lundi qui venaient y cuver gentiment leur vin sous les grands tilleuls, et dans des poses si gracieuses, si académiques, si agréables aux yeux des promeneurs !

Aussi l'idée d'une souscription publique fut-elle un moment mise en avant, dans le but d'ériger à l'entrée de la place une colonne commémorative portant, gravés profondément sur le marbre, les noms des 46 Vandales de la majorité du Conseil, voués à la malédiction des générations futures. Bon nombre d'entr'eux ne s'en affligèrent guère, envisageant ce fait comme la seule occasion qui leur fut offerte de passer à la postérité.

Enfin, le 16 mars 1882, à 11 heures du matin, la première pierre de l'édifice (angle sud-est) fut posée

en présence de l'architecte, de l'entrepreneur du bâtiment, de M. Joël, syndic et MM. les municipaux Braillard et Larpin.

Est-ce que Napoléon I<sup>r</sup>, à Waterloo, Napoléon III, à Sedan, est-ce que le célèbre Ugolin, près de succomber à la faim, et mangeant ses enfants pour leur conserver un père, assumèrent une pareille responsabilité ?... Certainement pas !

Ah ! si jamais la Municipalité actuelle s'inspirait de quelque généreuse idée à l'occasion de la fête qui se prépare, si jamais, dans un de ces bons mouvements qu'on lui connaît, elle faisait à ses invités la gracieuseté de quelques bouteilles de Désaley, nous nous permettrions d'émettre franchement un vœu : c'est que le premier bouchon qui sautera soit pour les cinq personnes qui ont courageusement posé la pierre de l'angle sud-est, au beau milieu de la pelouse.

Et savez-vous ce que ces Messieurs ont placé dans l'excavation ménagée dans le socle formant cet angle ?... Le tableau des autorités et employés de la commune ; l'*Annuaire officiel* de 1881, l'*Indicateur* de la ville de Lausanne, de Th. Pfister ; le règlement de la police des constructions ; la série de prix des travaux de bâtiment, par M. Bezencenet ; deux photographies de l'ancien Montbenon ; une photographie de Lausanne ; le programme des cours de l'Académie ; la *Gazette* du 11 mars 1882, contenant un article sur la restauration de la Cathédrale, la *Gazette*, le *Nouvelliste*, la *Revue* et la *Feuille d'Avis* du 15, l'*Estafette* du 16, le *Conteur vaudois* du 11, la *Feuille officielle* du 15 mars ; enfin une notice historique sur le Palais fédéral, par M. l'architecte Recordon.

Un seul document manque à la collection, la pétition des 6000.

Quant au pauvre *Conteur*, nous nous demandons ce qu'il fait là, écrasé sous le poids de ce vaste édifice. Supposons que dans six ou huit siècles il plaise à nos descendants de démolir l'œuvre de M. Recordon pour rendre Montbenon à sa destination primitive, nous nous demandons ce qu'ils comprendront à l'article patois contenu dans ce numéro et intitulé : *L'incourd et lo braaillon*. Les derniers vestiges de cet idiome ayant disparu depuis longtemps, nous voyons d'ici les philologues de l'avenir suer sang et eau en recherchant l'étymologie et le sens du mot *braaillon*.

Il est très possible aussi que la boîte de plomb contenant les documents dont nous venons de par-

ler ne soit jamais rouverte ; à moins que quelque future génération, intriguée par l'orientation du palais, ne veuille en rechercher le secret.

Quoi qu'il en soit, voyons, en deux mots, ce qu'est aujourd'hui Montbenon. Eh bien, Montbenon possède actuellement un des plus beaux édifices modernes de la Suisse, qui, avec ses alentours, ses ombrages, ses riantes pelouses émaillées de massifs de fleurs, son panorama superbe du lac et des Alpes, forment un des principaux attractions de notre ville.

Montbenon est aujourd'hui fréquenté plus qu'il ne l'a jamais été. Chaque soir, les promeneurs y abondent et circulent avec plaisir dans ses larges avenues. Grâce à son éclairage, dames et messieurs peuvent y diriger leurs pas sans scrupules, ce qui n'était point autrefois.

En un mot, heureusement transformée et embellie, rehaussée par la magnifique nature qui l'en cadre, cette promenade offre un coup d'œil dont personne ne peut contester la grandeur et la beauté.

Il ne nous reste plus qu'à inaugurer le palais. Lausanne, qui l'a demandé avec insistance, saura, nous n'en doutons pas, le remettre dignement et avec tout le patriotisme que comporte la circonstance, en mains de l'autorité suprême dont il est le siège.

L. M.

Un Français, fraîchement débarqué à Fribourg, dans le but de s'y fixer pour quelques années, désirait vivement louer le premier étage d'une maison avantageusement située et appartenant à une vieille dévote. Malheureusement il était possesseur d'un énorme perroquet qui lui fermait toutes les portes.

— Monsieur, lui dit la vieille dame, je tolérerai un chat, un chien, des enfants même, mais un perroquet, jamais !

— Hélas, madame, j'ai un perroquet, c'est vrai, mais il lui est arrivé un malheur ; il est devenu muet à la suite d'une frayeur. Il y a sept ans qu'il n'a plus fait entendre un son.

— Est-ce possible ?

— Comme je vous le dis, madame.

Le bail est dès lors conclu, le locataire emménage et met son perroquet dans la cave. Le lendemain, il va rendre visite à la dévote.

— Eh bien, avez-vous entendu quelque chose ? lui demande-t-il.

— Absolument rien.

— Figurez-vous, madame, que j'ai essayé de tous les moyens, j'ai consulté tous les vétérinaires, impossible de rendre la voix à ce pauvre Jacquot. On m'a cependant indiqué un moyen, mais je ne crois guère à son efficacité... C'est de lui faire boire quelques gouttes d'eau de Lourdes.

La dévote ouvrit les oreilles et dit gravement :

— Il ne faut jamais douter de sa miraculeuse influence.

— Eh bien, ajouta le locataire, j'en ai une bouteille qui m'est arrivée hier... je vais essayer.

Et le perroquet tiré de la cave et rendu à la lumière, bavarde, et crie du matin au soir. Quand les locataires et les voisins s'en plaignent, la pieuse propriétaire leur répond : « C'est la volonté du ciel. »

Quiet qu'on ein diessè, l'est on boun'afférè què lo là, et benhirâo sont clliao qu'ein ont à remolhie-mor, kâ ne risquont rein dè crêvâ dè fan. Lè z'ons l'âmont gras, et lè z'autro l'âmont mégro, bin eintremécliâ dè rodzo ; dâi z'autro onco l'âmont ein grâobons. Enfin quiet ! tsacon l'âmè à sa maniére, et l'est adé bon à mein que ne sâi trâo rance. Portant on raconté que n'Anglais dè pè l'Angleterre, que n'avâi jamé medzi dâo là, étai ein peinchon pè Neyruz, tsi dâi dzeins que n'ein aviont què dâo rance, et s'étai tant bin accoutemâ à cé goût que refusâ, ein après, dè restâ dein on autra peinchon iô on medzivè dâo bon là, po cein que l'étai trâo crouïo, se désai.

Mâ quand bin lo là est la meillâo dâi nouretou-rès, lo faut portant pas medzi ein golupo que n'arrevâi pas cein qu'est arrevâ à n'on part dè lulus dont vé vo contâ l'histoire.

Ein quienzè, tandis que lè z'Autrichiens étont perquie, après la cacarda dè Napoléon à Waterloo, y'ein avâi 'na compagni pè Concise, que lâi sè fassont servi à lão fantasi. Y'ein avâi on part dè lodzi dein 'na maison iô ne trovâvont jamé qu'on lão baillâi prâo dè là et prâo gras. La soupa étai adé trâo mègre, se desont, et l'étiont tot lo dzo à ronnâ et à bordenâ et à sè pleindrè dâo medzi que manquâvè dè grêce.

— Ah ! ne medzont pas prâo gras ! se sè peinsà la fenna tsi quoi lodzivont, eh bin, atteindè-vâi, moué dè rupians ! n'ia pas moian que stu iadzo vo ne séyi pas conteins !

Adon le lão préparâ 'na soupa iô n'iavâi quasu què dâo là. Le la rafonçâ avoué lo fond de 'na toupena dè grêce-molla, et le copâ onco dedein, ein la dres-saint, dâi bocons dè là cru ein guise dè pan.

— Hâ ! Hâ ! goûte, goûte ! firont lè Kâiserli, quand l'euront agottâie, et s'ein reletsivont tant lè pottès que l'agaffiront tota, sein pi ein laissi on écoualletta po lo tsat.

### L U I !

Est-il brun ? Je l'ignore. Ou châtain ? Que m'importe ?  
Est-ce un œil noir ou bleu qu'il tient sur moi levé ?  
Je ne sais ; mais mon cœur bat d'une étrange sorte  
Quand son pas vif résonne en frappant le pavé.

S'il passe inattentif sans heurter à ma porte,  
Je souffre... en mon sommeil à lui j'avais rêvé !  
S'il entre... à sa rencontre un élan me transporte ;  
Jamais il ne me semble assez vite arrivé !

Il verse la lumière et l'ombre sur ma voie ;  
Il dispense à mes jours la tristesse ou la joie,  
Au drame de ma vie infatigable acteur.

Ah ! lorsqu'il tient mon âme à sa voix suspendue,  
Qu'il sent ma main trembler à la sienne tendue,  
Croyez-vous qu'il s'émeuve !... Eh ! non... c'est le facteur !

MÉLANIE BOUROTE.

Quel est au juste l'âge de M. Grévy ?

L'Union républicaine du Jura rappelle que la presse jurassienne a maintes fois rectifié l'indication inexacte de Vapereau et de Larousse, par la publi-